

# Journal of Civil Law Studies

---

Volume 9

Number 2 *Conference Papers*

*The Louisiana Civil Code Translation Project:*

*Enhancing Visibility and Promoting the Civil Law in English*

*Baton Rouge, April 10 and 11, 2014*

*Part 2. Worldwide Perspectives*

---

Article 3

3-29-2017

## Pourquoi et comment former des juristes trilingues?

Dominique Garreau

Follow this and additional works at: <http://digitalcommons.law.lsu.edu/jcls>



Part of the [Civil Law Commons](#)

---

### Repository Citation

Dominique Garreau, *Pourquoi et comment former des juristes trilingues?*, 9 J. Civ. L. Stud. (2017)

Available at: <http://digitalcommons.law.lsu.edu/jcls/vol9/iss2/3>

This Conference Proceeding is brought to you for free and open access by the Law Reviews and Journals at LSU Law Digital Commons. It has been accepted for inclusion in Journal of Civil Law Studies by an authorized editor of LSU Law Digital Commons. For more information, please contact [kayla.reed@law.lsu.edu](mailto:kayla.reed@law.lsu.edu).

## **POURQUOI ET COMMENT FORMER DES JURISTES TRILINGUES ?**

Dominique Garreau\*

Ces journées de réflexion mettent l'accent sur la difficulté de traduire au mieux les règles et concepts juridiques ; chacun se questionne sur la difficulté de choisir le terme adéquat, celui qui respectera au mieux le texte d'origine. La spécificité des termes juridiques semble faire de la traduction juridique un véritable défi alors que la mondialisation des échanges impose de traduire le droit de chaque système ou tout au moins ses outils, les supports de ce droit. De plus en plus d'universitaires s'essayent à la combinaison Droit-Langues mais, en réalité, relativement peu excellent en traduction juridique, faute de ressources propres.

Quelles sont alors les formations qui permettent à certains de réussir ce challenge ? Certains sont juristes, d'autres sont linguistes. Mais combien ont une double formation dès l'origine ? Une double compétence acquise à l'université ? Le plus souvent le juriste a de lui-même assuré sa formation linguistique et le linguiste s'est passionné pour le droit. Les générations actuelles doivent pouvoir, dès le début de leurs études, accéder à une formation leur permettant de devenir un juriste-linguiste. Se confronter à la difficulté à traduire un texte de droit fait prendre conscience de la nécessité de connaître non seulement le droit français mais également le common law et la pratique de la langue anglaise (si nous prenons cet exemple). Il est donc nécessaire d'offrir des formations en ce sens. Par ailleurs, nombre d'étudiants veulent faire des études de droit mais sans abandonner l'étude des langues travaillées au lycée ; alors pourquoi ne pas leur donner satisfaction ? Enfin, et peut-être surtout, car cela concerne l'avenir des étudiants, nombre de professionnels du droit se plaignent de ne pas avoir de juristes parlant d'autres langues et

---

\* Maître de conférences HDR en droit privé, Faculté de Droit et des Sciences politiques de l'Université de Nantes.

compétents en d'autres droits, le recours à un traducteur non juriste n'étant ni efficace, ni satisfaisant. Forte de ces constats, l'Université de Nantes et plus précisément, la Faculté de Droit et des sciences politiques et celle de Langues et cultures étrangères ont créé une double formation sur cinq années, la licence puis le master Juriste trilingue. Il va s'agir de donner aux étudiants une double compétence – en droit et en langues appliquées au droit – et donc de sortir des sentiers classiques que sont les formations juridiques qui ignorent les langues et les formations linguistiques qui ne voient dans le droit qu'une des nombreuses matières d'application des langues : deux mondes qu'il faut rapprocher, deux façons de faire qu'il faut marier car enseigner le droit n'appelle pas les mêmes pédagogies que l'enseignement des langues.

Avoir son baccalauréat français et vouloir faire du droit et des langues relève parfois de l'exploit pour les lycéens qui veulent poursuivre l'étude des langues en faisant également des études de droit. Certes, il y a la possibilité de faire deux licences, une en Droit et une en Langues étrangères, mais le contenu intense de chacune des formations rend la tâche impossible. Pour répondre à une double demande – des lycéens demandant pourquoi il n'y avait pas de langues réellement étudiées dans la licence de Droit (chaque année proposant au mieux vingt heures d'anglais) et des professionnels en quête de juriste maîtrisant une ou plusieurs langues étrangères – l'idée a germé de s'associer avec le département Langues Étrangères Appliquées de la Faculté des langues pour créer une formation alliant droit et langues étrangères appliquées au droit. Ainsi, en 2004, est née la licence Droit-LEA à l'Université de Nantes : une licence donnant une part égale à la formation universitaire en droit et à celle en langues appliquées, les étudiants ayant la possibilité de prendre deux ou trois langues (l'anglais étant obligatoire). Cette Licence a évolué en 2014 pour devenir une double licence, soit une licence en Droit parcours LEA et une licence LEA parcours Droit ; une formation unique permettant d'obtenir deux diplômes. Il s'agit de former des juristes avec les cours fondamentaux de la licence

classique et deux ou trois langues, en notant que dans le parcours deux langues l'étudiant profite de deux matières juridiques supplémentaires par semestre. Il s'agit également de former des linguistes et ceci sans se limiter à la langue juridique. En effet, chaque langue (anglais obligatoire, allemand, espagnol, chinois, italien), donne lieu à 5 voire 7 heures de cours de civilisation, de pratique de la langue orale, de traduction dans les deux sens et de langue juridique à partir de la deuxième année. Cette formation est la seule en France à permettre d'apprendre deux langues juridiques en plus de la langue anglaise et ce, sans faire prévaloir une langue sur les autres. Les étudiants doivent ainsi avoir le même niveau linguistique que les titulaires d'une licence LEA classique étant entendu que la langue est spécialisée cette fois en droit. Ces étudiants alliant droit et langues sont perçus et reconnus par les enseignants comme ayant un niveau général supérieur voire très supérieur aux étudiants en droit ou en langue avec lesquels ils sont en cours et passent les mêmes examens. Ceci s'explique assez aisément : on ne fait pas une double licence Droit et LEA, demandant plus de travail qu'une licence classique, par défaut ; il s'agit d'un choix, ce qui explique les forts taux de réussite.

Cependant, trois années ne suffisent pas à former un juriste linguiste digne de ce nom, raison pour laquelle le master Juriste trilingue a été ouvert en septembre 2008.

Cette création n'a pas été une évidence pour les Facultés de droit et des langues concernées. En effet, les diplômes supérieurs, donc les masters, sont attachés à des domaines existants. Ainsi il est de tradition française que les juristes tendent à dédaigner les linguistes, qui de leur côté ne voient pas l'intérêt de faire des langues appliquées au droit, ayant le sentiment de servir plus le droit que les langues. La culture universitaire française doit évoluer sur ce point. Les formations transversales sont peu soutenues en plus d'être méconnues dans leur propre université alors même qu'elles sont sollicitées. Mais cela n'est pas propre à l'Université de Nantes. Il n'est pas aisé de faire un master alliant droit et langues ; il y en a

peu en France car les responsables de ces masters peinent à recruter des enseignants spécialisés (car peu de juristes sont compétents en langue juridique) alors même que nul ne dénie l'intérêt professionnel de ces formations. Lorsque le master Juriste trilingue a été créé, la question s'est posée de son contenu : un master de Droit avec des langues juridiques ou un master de traduction juridique. Les enseignants linguistes optaient plutôt pour un master de traduction ayant à l'esprit un débouché professionnel identifié. Mais les perspectives d'emploi pouvaient s'avérer restrictives, ce qui peut être un danger tant pour la formation que pour les titulaires du diplôme. Ainsi, a-t-il semblé préférable de préparer des juristes maîtrisant deux langues juridiques dont l'anglais, laissant la possibilité aux titulaires de ce master de s'orienter ensuite vers un poste de juriste linguiste ou de traducteur juridique, voire de juriste « classique ». Alors, la formation devait satisfaire à ce que l'on attend d'un juriste après cinq années de droit et à ce que l'on exige d'un linguiste après cinq années d'études, étant entendu qu'il s'agit de langues juridiques.

La formation de Juriste trilingue répond à ce double objectif en insistant sur la formation professionnelle. Elle s'adresse à des étudiants titulaires d'une double licence Droit et Langues, ou d'une licence en Droit mais en maîtrisant deux langues étrangères dont l'anglais ou enfin d'une licence LEA incluant une formation juridique, voire des étudiants étrangers diplômés de droit dans leur pays ; les étudiants doivent faire état d'une sérieuse motivation.

Puisque destinée à donner une double compétence, la formation allie cours de droit (droit français, européen, international, common law et droits italien, espagnol, allemand et chinois) et cours de langue appliquée au droit dans le premier semestre de chacune des deux années du master. Le second semestre se déroule obligatoirement à l'étranger (sauf pour les étudiants étrangers) et consiste en un séjour d'études ou un stage juridique pour le semestre de master 1 et un stage juridique pour le semestre de master 2. Lors de ces stages (dans des cabinets d'avocats, des entreprises, des

ONG...) les étudiants font des recherches juridiques, assistent à des audiences, préparent et rédigent des rapports, des dossiers, assistent les avocats ou conseils juridiques qui les encadrent, font des traductions... Ils sont immergés dans un autre système juridique, une autre culture juridique, une autre langue juridique. Certains font leur stage à la Louisiana State University dans le Center of Civil Law Studies auprès du Professeur Olivier Moréteau. À l'issue de chacun de leurs stages, les étudiants font un mémoire de droit comparé – ou de traduction si leur stage a principalement consisté en de la traduction juridique – mémoire dans la langue française traduit dans la langue de l'entreprise d'accueil.

Ainsi présenté, il ne s'agit pas d'un master de traduction juridique. À l'issue de leur master, les étudiants ont le choix de faire de la traduction juridique leur principale voire exclusive activité ou de faire de la traduction juridique un outil du juriste linguiste. C'est la raison pour laquelle le master se dénomme master Juriste trilingue. Juriste car les étudiants sont compétents en droits français, de l'Union européenne, international, common law et qu'ils ont des connaissances en droit allemand, italien, espagnol et chinois au-delà de ce qu'ils peuvent avoir étudié dans leurs cours de langue juridique. Trilingue car ils parlent au moins deux langues étrangères dont l'anglais (voire trois langues quand ils viennent de la double licence et qu'ils ont certifié leur troisième langue), en maîtrisant les langues et traduction juridiques. Les opportunités sur le marché du travail sont ainsi amplifiées : avocats en France ou à l'étranger sous réserve de passer les concours ou examens professionnels, conseils juridiques, traducteurs, juristes d'entreprises ou dans les ONG ou toutes autres structures faisant appel à un juriste parlant une ou plusieurs langues étrangères.

Nous avons atteint l'objectif de faire de ces étudiants des professionnels curieux, ouverts aux autres cultures juridiques et linguistiques, leur permettant d'exercer tant dans un pays de *civil law* que dans un système de common law grâce à leur très grande capacité d'adaptation. Cependant, cette formation n'est pas aisée à

gérer car il faut une équipe pédagogique sensibilisée aux deux domaines scientifiques. Or les juristes sont des juristes francophones et souvent peu enclins aux langues et les linguistes ne sont pas suffisamment formés en droit. Nous manquons cruellement de jurilinguistes ou de linguistes juridiques et de juristes étrangers à même d'enseigner dans ce diplôme... Alors peut-être, plus tard, aurons-nous nos étudiants pour enseigner ces matières qu'ils ont tant appréciées.